

La gazette de Tilly

le journal de l'association « *Mémoire de La Motte Tilly* »

n°7-2012

Qui pour sauver l'église de La Motte-Tilly ?

Abandonnée depuis de nombreuses années, l'église du village a subi d'importantes dégradations. L'association Mémoire de La Motte-Tilly n'entend pas laisser faire les choses.

Mottois d'hier et d'aujourd'hui, amis de La Motte Tilly,

Nous avons besoin de vous !

La mémoire et la sauvegarde de notre patrimoine est un devoir pour chacun d'entre nous, jeunes et anciens.

Avec notre association et avec la commune, relançons ensemble le processus de sauvegarde de notre église, tel qu'il a été initié par nos élus.

Aidons les à réaliser notre devoir de sauvegarde de ce merveilleux patrimoine, sauvons notre église comme toutes les autres communes l'ont fait.

D'importantes subventions nous ont été octroyées, mobilisons nous pour qu'elles soient versées avant qu'elles deviennent caduques ou que l'état de l'église ne s'aggrave.

Adhérez ou renouvelez votre adhésion à "Mémoire de La Motte Tilly" afin d'accompagner notre Mairie dans ses démarches et réaliser ce qui fut annoncé dans la presse il y a quelques années déjà.

Une réunion est prévue vendredi prochain 10 Février à 17h en l'église de La Motte-Tilly. Venez nombreux nous soutenir dans notre action.

Franck GERARD

Président de l'association « Mémoire de La Motte-Tilly »



Au sommaire de ce nouveau numéro, l'histoire des pompiers de La Motte-Tilly. Plusieurs fois, ils durent faire face à des feux importants. En particulier celui de janvier 1891. Ce sera le premier d'une série qui va créer une véritable psychose dans notre village pendant plus de 6 mois.

Qui pour sauver l'église de La Motte-Tilly ?

Abandonnée depuis de nombreuses années, l'église du village a subi d'importantes dégradations. L'association Mémoire de La Motte-Tilly n'entend pas laisser faire les choses.

La petite et très charmante église de La Motte-Tilly va-t-elle un jour prochain retrouver son éclat d'antan ?

L'édifice qui date en partie du XVI^e siècle a subi en effet, depuis de nombreuses décennies, les assauts souvent intempestifs du temps qui passe.

Un état des lieux souvent difficile à prendre en compte d'autant que la pluie aura fait son œuvre ces derniers temps, l'eau allant ainsi s'infiltrer dans les soubassements mêmes d'une église qui devra être réhabilitée si elle entend accompagner encore longtemps la vie de la commune.

C'est en tous les cas le souhait affiché par l'association Mémoire de La Motte-Tilly et sa présidente, M^{me} Van Dongen, inquiets forcément devant l'ampleur de la tâche bien sûr, mais également devant les nombreuses dégradations qui viennent aujourd'hui dénaturer l'ancien édifice.

Voici quelques jours, les responsables de l'association, pour tenter d'alerter les élus et les pouvoirs publics, ont organisé une visite des lieux.

L'occasion pour le maire de la commune, Dominique Cartier, d'accueillir le conseiller général du canton, Gérard Ancelin, mais aussi un représentant du Ministère de la Culture, par ailleurs chargé de mission auprès des Monuments historiques.

Franck Gérard, directeur par intérim du château de La Motte-Tilly, mais aussi secrétaire de l'association, a expliqué aux visiteurs que l'édification de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul remonterait avant 1533, « une époque où la seigneurie était aux mains de la famille Raquier ».

Mais c'est en 1636 que Marguerite d'Elbeyne, veuve d'Alexandre d'Elbeyne, seigneur de La Motte-Tilly, fonda sous l'invocation de Sainte-Marguerite le patronage de cette chapelle.

Cette chapelle abrite de 1780 les restes et le monument funéraire de l'abbé Terray, dernier contrôleur des Finances du roi Louis XV.

Des œuvres picturales intéressantes

Antoine Jean Terray fit élever à la mémoire de son oncle ce monument, sculpté par Félix Lecomte, élève de Falconnet.

Les habitants du village mutilèrent en janvier 1793, dans leur ardeur révolutionnaire et leur hostilité contre sa mémoire avec l'appui de la municipalité, le médaillon reproduisant les traits du célèbre abbé trop tard apprécié.

Classé aujourd'hui à l'inventaire des monuments historiques, le tombeau devrait, chacun le souhaite instamment,



Une visite des lieux a été organisée voici quelques jours.

bénéficier d'importantes subventions allouées notamment par l'état, invité à réhabiliter ce monument funéraire.

La nef, sans style architectural, ne remonterait qu'à la fin du XVIII^e siècle, à la suite d'un incendie.

Elle est séparée du chœur par une très belle porte ouvragée en chêne provenant de la chapelle de l'ancien château de Courtavant, propriété des Morel-Vindé, alliés aux Terray au début du XIX^e siècle.

Possédant bien des attraits, l'église du village abrite aussi un très beau retable se trouvant aujourd'hui dans la chapelle seigneuriale. L'on peut y admirer également plusieurs œuvres picturales intéressantes comme ce tableau représentant « la remise des clés à saint Pierre », accroché au fond de la nef et cet autre tableau qui encadre le retable, une œuvre véritable du XVII^e siècle, représentant la Vierge.

Gérard Ancelin, bien conscient des efforts qui devaient être engagés pour sauver l'église de La Motte-Tilly, s'est dit prêt à défendre le dossier auprès du conseil général.

Quant à François Cartault, le président de l'association de Sauvegarde de l'Art Français il a également rappelé toute l'attention qu'il portait à l'édifice. Sensible à la qualité architecturale

de la petite église, il a expliqué qu'il irait présenter les grandes lignes de ce projet aux instances nationales de son association.

C. LEVERT



Deux tableaux ont été restaurés par M^{me} Heymond mais plusieurs autres auraient également besoin de son attention.

Une journée de soutien le 19 septembre

L'association Mémoire de La Motte-Tilly n'entend pas en rester là. Les idées ne manquent pas chez les amis de Franck Gérard et c'est ainsi que nous avons appris qu'une journée des arts aura lieu dimanche 19 septembre, à La Motte-Tilly.

Une sorte d'exposition-vente ouverte aux artistes de la région, invitées une fois n'est pas coutume à investir la localité.

Cette animation, comme l'a expliqué le vice-président Pierre Brégé, devrait se réaliser autour de l'église.

Prévue de 10 h à 19 h, cette exposition sera plus spécialement ouverte aux peintres, sculpteurs, photographes et aux métiers d'arts.

Un concert sera même proposé aux visiteurs à partir de 18 h. Un concert donné bien sûr en la petite église de La Motte-Tilly.

La commune envisage de restaurer l'édifice datant des XVI-XVIII^{es}. Estimation des travaux : 968 000 €

Cure de jouvence pour l'église de La Motte-Tilly

L'usage du temps n'a pas épargné l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de La Motte-Tilly. L'édifice des XVI-XVIII^{es} est confronté notamment à des problèmes d'humidité. « Il y a des infiltrations. Si la toiture continue à se dégrader, ce seront des ruisseaux d'eau qui s'écouleront », craint le maire Dominique Cartier.

Les dernières réparations remontent aux années 1980. Le beffroi avait retrouvé une seconde jeunesse à l'époque. « Des travaux de remaniement de tuiles ont également été réalisés en 1950-1955. Jusqu'aux années 1970, c'est le château qui entretenait l'église, en mettant du personnel à disposition. »

Il y a quelques années, la commune s'est résolue à prendre le taureau par les cornes pour que ce joyau du patrimoine local ne tombe pas en ruines. « La chapelle de la Marquise de Maille est classée et le reste de l'église est classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques », précise le premier magistrat.

Un projet de restauration a été élaboré par l'architecte Daniel Regnault « avec l'aide de l'architecte des bâtiments de France ». Le chantier se déroulera en cinq phases échelonnées sur plusieurs années : l'assainissement, la réfection de la nef, du clocher, transept et croisée, l'éclairage et de la sacristie, l'éclairage extérieur, enfin les travaux intérieurs (sols, lambris, voûtes et plafonds, éclairage, mise en sécurité).

« L'intérieur est en lait de chaux. L'architecte des bâtiments de France se demande s'il n'y a pas des fresques en-dessous. Nous allons donc attendre avant d'entreprendre quelque chose à ce niveau. Le tout est

d'assurer le clos et le couvert. » Le montant global de l'opération est estimé à 968 341 €.

Un emprunt de 120 000 €

« Nous avons pris un peu de retard », avoue Dominique Cartier. « Au départ, pour avoir les subventions, nous passions par le Sivom de Trahel qui avait la compétence restauration du patrimoine. Avec la mise en place de la communauté de communes, nous nous sommes retirés de la structure et nous avons repris le projet à notre compte. »

La commune envisage de solliciter l'aide de « la direction régionale des Affaires culturelles, se terminera. Nous avons encore

la direction régionale de l'Architecture, le conseil général, le conseil régional, la réserve parlementaire, l'Association de la savoyarde des arts français que la Marquise de Maille avait dotée d'un milliard de francs, et les amis du clocher. Nous espérons au maximum 80 % de subventions et un minimum de 60-65 % ». Le reste sera à la charge de la collectivité locale. « Nous avons déjà emprunté 120 000 €. Nous avons réglé une partie des honoraires des architectes. Nous commencerons à rembourser quand le prêt que nous avons contracté pour la restauration de la mairie sera terminé. Nous avons encore

une échéance à payer en 2008. Nous éviterons ainsi d'alourdir notre endettement. » La commune piochera dans ses fonds propres 26 000 € sur deux ou trois ans. Le chantier pourrait démarrer dès cette année, « dans le meilleur des cas en automne. Nous ne pouvons pas entreprendre les travaux avant d'avoir les arrêtés de subventions. Nous allons peut-être commencer par la réfection de la nef au lieu de l'assainissement comme c'était prévu au départ. Nous avons de gros problèmes de toiture. Des tuiles se sont envolées. »

Laurianne PERMAN

La culture au service du patrimoine

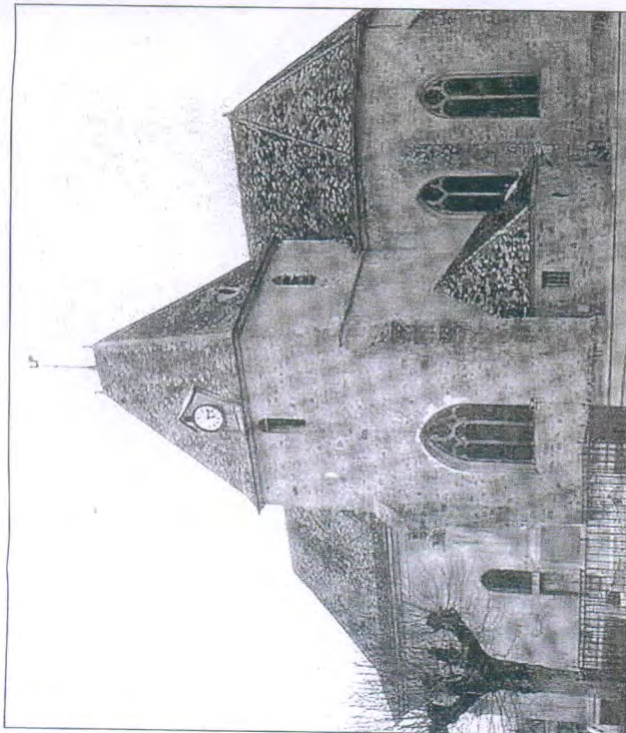
Certains habitants de La Motte-Tilly n'habitent pas à se retrousser les manches pour leur église. Il y a quelques années, l'Association Mémoire de La Motte-Tilly avait organisé un marché des arts. Les bénéfices avaient permis de remettre en état les douze stations du chemin de croix. Le Club des arts de la Motte-Tilly marche aujourd'hui sur ses pas. Porté sur les fonts baptismaux en février, il œuvre pour donner une seconde jeunesse aux autres tableaux de l'édifice et éventuellement à son mobilier.

Ce souci de préserver le patrimoine local est en fait lié à une autre action qui tient l'association à cœur : « Initier les jeunes (principalement entre 6 ans et 16 ans) de la Motte-Tilly et des environs aux arts de la musique (opéra, ballet, peinture... » précise Dominique Cartier, qui préside le club. Cette idée est née au cours d'un conseil municipal. « Il était question d'amener les enfants de la commune dans un parc d'attractions. J'ai reagi en disant que c'était honnête d'organiser ce genre de sortie aux frais des contribuables », avoue Charles Piz, cheville ouvrière de l'association, avec Valérie Mosseri. L'élu et critique musical depuis cinquante ans, a donc proposé de sensibiliser le jeune public à la culture, à travers des manifestations au profit de la restauration de l'église.

La semaine dernière, le club des arts a présenté un film sur les Indiens d'Amérique du sud et

leurs lamas. La séance s'est achevée par une rencontre avec deux spécimens de camélidés en chair et en os. Cette première manifestation a réuni vingt-cinq personnes environ. Des projections d'opéras et de ballets sont également au programme (lire par ailleurs). Le régal d'une artiste lyrique est en projet.

A l'affiche du Club des arts: Projections d'opéras et de ballets filmés, à 14 h 30, à la mairie de la Motte-Tilly. Samedi 7 avril : Carmen, opéra français de Bizet. Samedi 21 avril : deux ballets sur le thème de Carmen. Samedi 5 mai : Aida, opéra italien de Verdi avec Pavarotti. Samedi 19 mai : Le vaisseau fantôme, opéra allemand de Wagner. Samedi 2 juin : Le couronnement de Popée, l'un des tout premiers opéras italiens (Venise 1642) de Monteverdi. Samedi 15 juin : Peter Grimes, opéra anglais de Benjamin Britten. Samedi 30 juin : La fiancée vendue, opéra tchèque de Smetana. Samedi 7 juillet : une surprise. Prix des huit projections : 10 € pour les jeunes et 5 € chaque film pour les adultes. Au profit de la restauration de l'église. Le Club des arts a mis en place un concours de dessins et d'essais écrits sur le thème des lamas. Une tapisserie tissée en laine de lama par les Indiens d'Amérique du sud est à gagner. Les oeuvres sont à déposer à la mairie.



La restauration de l'église de la Motte-Tilly pourrait démarrer en automne



Le Club des arts de La Motte-Tilly a présenté un film sur les lamas. A cette occasion, le public a pu faire la rencontre de deux spécimens qui ont élu domicile dans le village

La création d'un corps de sapeurs-pompiers à La Motte-Tilly

La loi du 2 mars 1831 exigeait de la part de chaque commune la création d'un corps de sapeurs-pompiers. Conformément à l'article 40 de cette même loi, le sous-préfet de Nogent-sur-Seine autorise en 1833 le conseil municipal de La Motte-Tilly à se constituer en conseil de recensement pour faire connaître le nombre d'hommes dont la subdivision sera composée. Seize hommes issus de la garde nationale formeront la première subdivision. Ce chiffre passera à 25 en 1875.

Les volontaires désireux de souscrire l'engagement qui était alors de 5 ans, devaient passer devant une commission d'admission auprès du Préfet, comprenant au moins deux conseillers municipaux. La commune devait subvenir aux dépenses de la subdivision en s'obligeant à maintenir chaque année une gratification au profit de ces hommes : 100 frs en 1875, 170 frs en 1889.

A la tête de la subdivision, un sous-lieutenant est nommé par décret. Sous le Second Empire, le sous lieutenant, comme le maire et ses adjoints, devait prêter le serment suivant :

« Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur »

Voici les noms des premiers chefs de corps : André DESJARDIN en 1853, Savinien VIGNE en 1854, Eugène LEDOUX en 1855

La pompe à incendie

Dès 1832, la commune consciente de la nécessité d'acquérir une pompe à incendie, avait accepté l'offre de monsieur Terray. L'ancienne pompe à bras du château fut remise à neuf pour la somme de 250 frs, la commune étant jusque-là simplement munie en panier à incendie (au nombre de 115). L'utilisation de la pompe nécessitait la présence d'au moins 18 personnes, rien que pour actionner les bras. Elle était tirée par des chevaux réquisitionnés chez les cultivateurs du village. Le Conseil leur allouera en 1867 une indemnité de 5 frs par cheval réquisitionné.

L'année 1884 verra la construction, dans la rue du chêne, d'un magasin pour la pompe et ses accessoires. Il en coûtera 1.190 frs à la commune.



Les pompiers chez Marguerite Mimard, à Fréparoy

L'habillement

La subdivision exprimera très vite le désir d'avoir un habillement pour faire les manœuvres et aller aux incendies. La commune votera 360 frs en 1844 et 200 frs en 1853. Un marché sera passé avec Emile Charlat, tailleur d'habit à Nogent-sur-Seine. L'habillement sera renouvelé en avril 1867 pour une somme de 1800 frs.

Il existait deux tenues :

- la petite pour les manœuvres et pour aller aux feux ; elle était composée d'une veste et d'un pantalon en drap. Une ceinture et un képi complétaient l'habillement.
- la grande pour les jours de fêtes

L'armement

D'autre part, héritiers de la Garde Nationale, les sapeurs-pompiers étaient armés jusqu'au début du 20^e siècle. En 1868, la commune achètera 23 fusils à baïonnette et 23 sabres. Le décret du 29 décembre 1875 régissant les compagnies et les subdivisions de sapeurs-pompiers rappelle que « *les corps de sapeurs-pompiers sont spécialement chargés des secours contre les incendies. Ils relèvent du Ministre de l'Intérieur et ne peuvent se réunir en armes qu'avec l'assentiment de l'autorité militaire* ».

Il est possible que le législateur ait vu dans les corps de sapeurs-pompiers une force supplétive qui pourrait être appelée à contribuer au maintien de l'ordre. Il est plus sûr que l'armement des pompiers, outre un but décoratif pour les revues, était destiné à dissuader les pillards qui auraient pu chercher fortune dans les ruines après un sinistre.

Deux clairons pour le service de la pompe furent achetés en décembre 1878.

Mesures prises contre les incendies au niveau local

Une circulaire du préfet du 20 mars 1844 demandait aux maires de s'engager à prendre les mesures nécessaires pour prévenir les incendies. A cette époque les 2/3 des habitations étaient recouvertes de paille. Changer de couverture se révélant trop coûteux, il fut décidé que pour les constructions à venir, un écart de 100 mètres serait respecté entre deux habitations. La toiture de ces habitations nouvelles sera composée de matières non combustibles (tuiles, lave, ardoise, zinc...)

En 1897, le conseil municipal désigne Arsène Jacquier pour procéder à la visite des fours et cheminée avec l'assistance d'un maçon et du garde-champêtre.

Deux incendies vont marquer le village

En janvier 1891, Une succession de feux inquiétants déclenche une psychose dans le village. (lire l'article en pages 7 à 10)

En Septembre 1962, un incendie se déclare dans la ferme de René Dumoulin. Il faudra quatre heures d'efforts aux pompiers pour arriver à éteindre le feu : quatre bâtiments seront détruits. (lire l'article en page 11)



*1958 : les pompiers en manœuvre
(de gauche à droite : Georges Bénard, Paulin Pelletier et
Bernard Gérard*



Robert Gérard et Alix Tabard le chef de corps

**Parade des pompiers dans les rues du village
dans les années 50**



Robert Gérard, le clairon



*De gauche à droite : Robert Gérard le clairon, Marcel Dabel le tambour
et Georges Bénard le clairon*

Le 12 janvier 1891, un incendie se déclare à La Motte Tilly. Ce sera le premier d'une série qui va créer une véritable psychose dans le village

Le 12 janvier à 5 heures et demie du soir, un incendie se déclare dans des bâtiments appartenant à Julien Fayolle : un hangar et une étable couverts en chaume sont la proie des flammes. Une vache et un cheval sont asphyxiés dans l'incendie. Vers 7 heures du soir, tout paraissait conjuré lorsqu'une seconde alerte se produisit. Le feu venait d'éclater dans une grange pleine de fourrage située à 60 mètres environ du 1^{er} foyer et appartenant à Mr Robin Dupont.

Grace à la rapidité de deux pompiers du village, Anatole Desjardins et Ernest Chasselon, les dégâts sont limités. La grange de Robin Dupont et les bâtiments voisins sont en grande partie sauvés. Outre les deux pompes de La Motte Tilly, se trouvaient sur le lieu du sinistre, les pompiers de Courceroy, de Gumery et de Trainel.

Cinq jours plus tard, alors qu'une épaisse couche de neige recouvre le village, un nouvel incendie éclate vers 6 heures du soir, dans des bâtiments appartenant à Mr Michon Lachaume. En quelques instants, une grange, une étable et un hangar sont envahis par les flammes. Les bestiaux peuvent néanmoins être sauvés, à l'exception d'un jeune veau. La maison d'habitation et l'écurie ont été aussi préservées. Tout le reste est complètement détruit. Les pertes sont évaluées à 9725 frs dont 6000 pour les bâtiments et 3725 francs pour le mobilier. Ce dernier comprend principalement un manège à chevaux, des pailles et fourrages et de l'orge battu.

Ce second sinistre jette la consternation dans la commune, car on ne peut l'attribuer qu'à la malveillance. Le journaliste de l'Echo Nogentais engage « *les habitants de La Motte Tilly, s'ils ne veulent pas se voir incendier les uns après les autres, à rivaliser de zèle et de surveillance, à aider surtout la justice dans son rôle difficile dans cette circonstance, en ne lui cachant rien de tout ce qu'ils savent. S'ils découvrent enfin ce misérable incendiaire qui ne craint pas de ruiner et de jeter la consternation dans leur paisible village, qu'ils le livrent au juge, sans pitié mais aussi sans brutalité : la loi du lynch n'est pas faite pour des français.* » Les habitants se mobilisent alors et assurent une surveillance la nuit de 7 heures du soir à 7 heures du matin.

Et pourtant, **le 28 janvier, un nouvel incendie éclate** : c'est le quatrième sinistre depuis le 12 janvier. Cette fois, le feu a pris à 6 heures et demi du soir. L'incendiaire profitant de l'instant où la nuit est venue, où les cultivateurs prennent leur repas du soir et où la surveillance n'est pas encore commencée, mit le feu dans une grange appartenant à la veuve Racheté Fayolle, et dans laquelle le père de cette dernière, Mr Julien Fayolle déjà incendié le 12 janvier, remisait de la paille et du fourrage. L'un des carreaux d'une petite fenêtre donnant sur la rue était cassé. Rien de plus facile pour quelqu'un d'y jeter un charbon embrasé ou simplement une allumette qui communiqua le feu au fourrage.

Les pertes en bâtiments sont nulles. Par contre, 2000 kg de paille et 2000 kg de fourrage sont brûlés et en partie perdus par l'eau des pompes.

Mme Racheté était allée dans cette grange à 9 heures. Quelques minutes avant que l'incendie soit signalé, Mme Masson Favin, venant de chez sa sœur, était passée devant avec ses enfants. Rien d'anormal n'avait été remarqué par ces personnes.

Enquête de la gendarmerie : un suspect

Après ses multiples incendies, la gendarmerie s'empare de l'affaire et se livre à une minutieuse enquête. Quelques indices ont été relevés, mais les preuves matérielles sont maigres. Plusieurs personnes sont interrogées. Des soupçons s'étaient portés tout d'abord sur quatre personnes de la localité : trois femmes et un domestique. Après une première enquête sommaire, ce dernier et deux des femmes n'ont plus été inquiétés.

Mais des apparences graves planent sur la femme Gambier née Marie Sageon, âgée de 29 ans, couturière. Son mari, Etienne Gambier travaille comme scieur de long à Nogent.

Un jour que Mr Michon Lachaume conduisait ses vaches pour les abreuver au ruisseau qui coule près de la demeure de la femme Gambier, celle-ci l'invita à prendre le café. Mr Michon qui était marié depuis six mois, refusa l'offre. Elle lui en conserva toujours rancune. Elle allait rarement chez les époux Michon, achetant du lait, par-ci par-là, trois ou quatre fois dans l'espace d'une année. Justement le soir où le feu éclata chez Mr Michon, elle vint dans cette maison pour demander du lait et pendant qu'on la servait, elle se planta devant la fenêtre, regardant au dehors avec une fixité étrange. Lorsque le lait fut mesuré, Mme Michon remarquant qu'elle n'avait pas changé de position lui dit :

- *Tu regardes comme mes carreaux sont brouillés. Je ne les lave pas si souvent que toi.*
- *Moi, je vois jaune, répondit la femme Gambier*

En effet la grange brûlait et les flammes se communiquaient déjà au manège ainsi qu'à la vacherie.

Il n'y avait guère que cinq minutes que la visiteuse étaient entrées auprès de la famille Michon, rassemblée. En si peu de temps, l'incendie ne pouvait prendre d'aussi grandes proportions. Comment se fait-il que Marie Gambier n'ait pas vu la lueur avant d'entrer, puisqu'il faisait nuit et que le bâtiment embrasé se trouvait en face d'elle ?

Le 13 janvier, le lendemain de l'incendie chez Mr Julien Fayolle, on s'aperçoit que deux montants de la palissade qui sépare le jardin de ce dernier de celui des époux Gambier, étaient cassés et renversés. Par ce passage, on pouvait sans être vu, aller jusqu'à la grange de Mr Fayolle et mettre facilement le feu à la toiture de chaume qui descendait à deux mètres du sol. Et justement encore, quatre jours auparavant, Marie Gambier cherchait à emprunter cent francs à Mr Fayolle qui s'empressait de les lui refuser, et pour cause. Cette coïncidence n'est-elle pas singulière ?

Une déposition accablante : celle de Mme veuve Dupont-Vajou, de Cercy, mais présente à La Motte le 12 janvier. Ce jour là, Mme Dupont était chez son gendre Mr Robin. Elle se trouvait dans la rue, devant la demeure de ce dernier. L'incendie de chez Mr Fayolle était presque éteint, lorsqu'elle vit une femme qui remontait la ruelle longeant les bâtiments de Mr Robin. Elle la reconnut parfaitement pour être Marie Gambier et lui dit :

- *ma pauvre Marie, comme on nous arrange ce soir !*

L'accusée passa sans répondre, rentrant chez elle. Mme Dupont fit la réflexion que cette femme paraissait bien peu émue après un sinistre qui a toujours le don d'émouvoir tout le monde.

Quelques minutes après, le feu se déclarait dans la grange de Mr Robin. Mme Dupont ne pensa pas sur le moment à accuser Marie Gambier qu'elle croyait venir de chez Mr Michon. Mais plus tard elle apprit que cette femme n'était pas entrée dans cette maison. Alors que faisait-elle dans cette ruelle qui aboutit sur la rue des Noyards et qui sert exclusivement à desservir les bâtiments de Mr Michon qui se trouvent au bout ? Ne venait-elle pas de mettre le feu dans la grange de Mr Robin en escadant et brisant en partie la haie de bois mort qui séparait la ruelle du jardin ?

Les quatre incendies ont éclaté autour de son habitation où, après avoir fait le coup, elle pouvait rentrer rapidement sans risque d'être vue. Après chaque sinistre, ses allures étaient suspectes. Au lieu de rester à la maison, comme toutes les femmes qui gardaient leurs enfants, Marie s'approchait des groupes et cherchait à saisir les conversations. Elle s'offrit même, un soir, pour faire le café aux pompiers et tâcher de savoir ce qui se disait.



Les incendies ont lieu dans la partie haute de l'actuelle rue de la Croix des Champs

Alors que les soupçons pèsent sur Marie Gambier, les langues se délient dans le village.

La conduite de Marie Gambier laisse beaucoup à désirer sous bien des rapports : elle s'adonne à la boisson ; elle serait « *la terreur des femmes mariées du pays, qui voudraient bien la voir à tous les diables* ». Il serait même question d'un avortement, d'un enfant né viable qu'on aurait laissé mourir faute de soins immédiats et qu'on aurait enterré sans faire de déclaration.

Arrestation de Marie Gambier

Marie Gambier est arrêtée le 30 janvier et internée à la prison de Nogent, bien qu'elle nie complètement.

Elle répond avec cynisme à toutes les questions qui lui sont posées. « *C'est une diablesse peu facile à émouvoir.* »

Des interrogatoires, des confrontations ont lieu journellement. Chaque jour les faits viennent s'accumuler contre la femme Gambier qui persiste à nier, tout en se trahissant de temps à autre.

Outrages à la pudeur

Outre une série de vols de volaille, pailles, légumes, chemises, etc., l'enquête a en outre relevé contre cette femme plusieurs outrages à pudeur.

Mariée à 16 ans et demi, « *après une lune de miel qui n'eut guère qu'un quartier, des scènes orageuses éclatèrent dans le ménage. Marie Gambier s'adonna à la débauche, s'enivrant avec ses amants qu'elle recrutait partout, se donnant au premier venu pour satisfaire sa passion qui ne fit que s'accroître. Elle jetait ainsi la désunion dans des ménages, elle ridiculisa des vieillards qui ne purent lui résister. On en cite un de 70 ans qui payait ses faveurs en litre de vin.* »

« Elle étendit sa clientèle jusqu'à Nogent. Tous les endroits lui étaient bons pour se livrer à la prostitution. Une personne la surpris le 17 février 1889 en compagnie amoureuse, dans la chapelle du Dieu Pitié. Un commerçant de notre ville la vit un jour, en mai 1890, serrée de près dans le petit sentier qui longe la seine en face de l'île Olive. La tourterelle s'éclipsa en suivant le chemin de Villiers.

Il y a quelques années, un aubergiste de Nogent alla lui rendre visite. Au moment psychologique, Marie s'avisait de lui offrir un petit verre de rhum, sans doute pour lui donner du montant. Mais voilà que le visiteur reconnut sur le litre une marque à lui bien connue. La liqueur lui avait été dérobée quelque temps auparavant. Cette reconnaissance ramollit les sentiments de l'aubergiste

qui, sans prolonger la séance, partit éccœuré. »

« On a encore relevé contre elle d'autres attentats aux mœurs. Des personnes de La Motte Tilly l'ont surprise bien souvent en compagnie amoureuse et notamment en 1889, dans le parc du château, avec un de ses amants de Nogent.

Cette femme sans retenue aurait abusé à plusieurs reprises, d'une pauvre vieille idiote à qui, pour s'amuser, elle faisait relever les jupons en pleine rue, de façon à blesser la pudeur des voisins, qui outrés, rentraient chez eux.

Un jour, elle l'entraîne chez elle, la fit coucher en présence d'une jeune fille, se livra sur elle à des attouchements obscènes. La pauvre idiote dit qu'elle eut mal pendant plusieurs jours. »

Plusieurs témoins affirment l'avoir surprise dans une ferme abandonnée, située à 100 mètres de Fréparoy. Cette ferme à moitié démolie et isolée appartient à Mr Cain. Cet endroit a souvent servi à la femme Gambier pour ses rendez-vous

Un certain nombre d'hommes du village seront interrogés par les gendarmes. Ce sera le cas pour Louis Jacquet, âgé de 72 ans, rentier à La Motte, qui sera appelé plusieurs fois pour l'affaire Marie Gambier qu'il connaissait. Très contrarié de cela il en fut démoralisé et en arriva bientôt à l'idée du suicide. Le vendredi (avant le 31 mai 1891) son corps sera retrouvé dans une noue appelée le Saussion. A cet endroit, l'eau n'est profonde que de 70 à 80 cm, ce qui prouve que le malheureux avait la formelle intention de mettre fin à ses jours. Il a profité de l'instant où sa femme lavait la lessive pour mettre son funeste projet à exécution. Quand celle-ci rentra le soir, ne voyant pas son mari, elle eut des craintes. On fit des recherches et ce n'est qu'à 4 heures du matin que l'on retrouva le cadavre..



De gauche à droite : Georges Bénard, Marcel Mimard, Paulin Pelletier, Charles Tabard, Robert Pelletier, Ernest Dujay, Germain Michau, Raymond Séguin (photo prise entre 1949 et 1954)

L'accusation d'avortement

Concernant l'avortement, il résulte de l'enquête que le 20 décembre 1879, Marie Gambier mit au monde un enfant du sexe féminin. *« Etendue toute habillée sur son lit, elle ne s'occupait pas de l'enfant qui venait de naître. Ce n'est que plusieurs heures après, qu'une sage-femme, requise par le mari, arriva et trouva près de cette mère dénaturée le pauvre petit être qui avait alors cessé de vivre faute des soins les plus sommaires que les animaux eux-mêmes savent donner à leurs petits. La sage-femme reconnut que l'enfant, arrivé à six mois et demi environ, avait respiré et pouvait vivre. Elle engagea les parents à faire la déclaration de décès à l'état civil. On ne tint pas compte de son conseil et le lendemain matin, au point du jour, le cadavre fut entermé, sans autorisation dans le cimetière du village. »*

On trouva dans la chambre de Marie Gambier une fiole contenant de la morphine et une autre encore à moitié remplie d'une liqueur noirâtre ayant sans doute des propriétés abortives et que le parquet a du faire analyser.

Deux arrestations vont suivre : celle de la sage-femme Clémentine Sevestre, originaire de Pont sur Seine, inculpée d'avortement et celle d'Ernest Picard, âgé de 45 ans, entrepreneur de maçonnerie à La Motte Tilly, sous l'inculpation d'avortement et de complicité d'incendie.

Concernant Ernest Picard, tout le monde à La Motte, connaît les relations intimes qu'il avait avec Marie Gambier. Depuis longtemps, il entrait journellement chez elle sans se cacher. Les amants se voyaient encore soit à Nogent, soit dans la vieille ferme en démolition citée plus haut.

Aujourd'hui, Marie Gambier accuse formellement Picard de lui avoir offert, en novembre dernier, 400 francs pour mettre le feu chez le père Jacquet. Marie avoue naïvement qu'elle n'avait pas trouvé la somme suffisamment élevée pour faire le coup. Elle l'accuse en outre d'avoir payé deux individus pour incendier deux fermes, voulant ainsi se procurer du travail en reconstruisant les bâtiments brûlés.

La conduite de Picard, au moment des incendies est au moins étrange et les habitants qui ont remarqué ses entretiens avec Marie Gambier, à ce moment, croient tous à sa complicité. Ainsi, le 12 janvier, il quittait Marie Gambier à 3 heures du soir pour aller à Fontenay ; Quelques heures plus tard, le feu éclatait à La Motte. Le 17 du même mois, il s'est entretenu avec elle et a bu à l'auberge de la garde de Dieu, ¾ d'heure environ avant l'incendie Michon. Enfin, le 26 janvier, l'avant-veille du dernier sinistre, Marie Gambier est allée le trouver à la vieille ferme.

Ajoutons que depuis deux ans, Picard fréquentait beaucoup les cabarets et buvait fort. Il avait perdu une partie de ses meilleurs clients et se trouvait souvent à court d'argent.

Pour ce qui est de l'avortement, sa maîtresse l'accuse de lui avoir conseillé d'aller trouver la sage-femme de Pont. « *Faut pas garder-ca* » lui aurait-il dit.

Marie Gambier alla rendre visite à Clémentine Sevestre, la sage-femme. Elle subit l'opération avec succès et 4 jours après, elle donna le jour à un enfant venu un mois avant terme et qui, on le sait ne vécut faute de soins. La confrontation de la sage-femme et de sa cliente a été faite à Pont même, sur les lieux du crime. Marie Gambier, avec un sang-froid imperturbable, a reconstitué la scène, tout expliqué, et interpellé les voisins à qui elle avait demandé où demeurait Clémentine Sevestre ; elle a même reconnu, en rentrant à la gare de Nogent, un individu qu'elle avait rencontré autrefois chez sa complice.

Clémentine Sevestre est âgée de 39 ans, elle porte des moustaches et des favoris comme un homme. Très intelligente, adroite, douce, connaissant parfaitement son métier, c'était une des meilleures sages-femmes de la région. Avant de se marier, elle habitait Provins où elle se fit remarquer pour sa conduite légère. Mariée à Mr Sevestre, elle vint habiter à Pont-sur-Seine. Elle constitua bientôt une assez belle clientèle. Son mari ouvrit un débit de boissons, mais les clients étaient rares. Plus tard, elle prit l'habitude de boire beaucoup, tint des conversations déplacées pour une femme. Faute de clients, le café ferma. Clémentine Sevestre ne faisait plus d'accouchement que dans la classe ouvrière. La gêne survint. Pour parer à cet inconvénient, elle se livra à des manœuvres abortives sur lesquelles la lumière se fit petit à petit. « *On connaît déjà plusieurs de ces victimes qui n'ont pas craint de la dénoncer à la justice.* »

Marie Gambier s'obstine à garder le mutisme le plus complet sur les incendies dont elle est accusée d'être l'auteur. Malgré toutes les dépositions accablantes des habitants du village et qui sont autant de preuves de sa culpabilité, elle nie avec entêtement. Comme elle ne peut ni expliquer ni contredire certains faits qu'on lui reproche, elle se borne à ne rien avouer.

Tribunal correctionnel de Nogent-sur-Seine

Marie Gambier comparait fin mai 1891, devant le tribunal correctionnel de Nogent, pour être jugée pour vol et outrage public aux mœurs.

Maître Bichat la défend alors que Mr Bernard représentait le Ministère public.

Pour les vols, le chef d'accusation est écarté, faute de preuve suffisamment établie.

Pour les outrages publics à la pudeur, Marie Gambier est condamnée à 3 mois de prison.

Le 17 juillet, Ernest Picard, détenu à la prison de Nogent sur Seine, sous l'inculpation de complicité d'incendie et d'avortement, est remis en liberté en vertu d'une ordonnance de non-lieu.



Robert Gérard, Marcel Dabel, Gaston Mathelin le chef de corps, Henri Vajou, Paul Mimard, Georges Bénard, Marcel Mimard

En ce qui concerne les incendies et avortement, c'est la cour d'assises qui devra se prononcer.

La sage-femme de Pont sur Seine, et Marie Gambier quittent, le 27 juillet la prison de Nogent sur Seine pour être conduite à celle de Troyes. Elles comparaitront aux Assises de l'Aube, où elles auront à répondre du crime d'avortement dont elles sont inculpées.

(échos nogentais 19 juillet 1891)

« **Un nouveau sinistre vient d'éclater à La Motte :**

Cette nuit, vers minuit, le feu prenait dans le grenier de Mr Louis Fayolle, manœuvrier. Fort heureusement, Mr Vajou qui demeure en face, aperçut presque aussitôt la lueur et donna l'alarme. La pompe de la commune arrive de suite et on put éteindre le feu avant qu'il eut pris de grandes proportions.

Le feu a pris naissance dans le fond du grenier, au coin près du mur qui sépare la maison de Mr Fayolle de la grange de Mr Emile Gambier. Il existe dans ce mur un trou qui a servi autrefois à établir des échafaudages. A 2 mètres de cet orifice se trouvait une botte de paille qui bouchait un passage donnant sur un appentis. D'après l'enquête, c'est vraisemblablement dans cette botte que le feu a pris. De là, des conjectures de toutes sortes dont nous ne voulons pas nous faire l'écho. Nous l'avons dit, c'est Mr Auguste Vajou qui s'est aperçu le premier du sinistre. Réveillé par son chien qui aboyait avec persistance, il se leva et vit de la fumée et une forte lueur dans le grenier de Mr Fayolle. Il cria au feu ! et envoya son fils prévenir les pompiers. Grâce à ces prompts secours, l'incendie ne put prendre de grandes proportions.

La toiture a été atteinte par les flammes. Des lattes et plusieurs chevrons ont été consumés. Le faitage et deux pannes ont aussi été atteints par le feu. On voit qu'il était temps et que sans le chien de Mr Vajou et sans la prompte arrivée des secours et des pompes, le sinistre aurait été complet.

Personne de la maison n'était monté dans ce grenier depuis plusieurs jours. »

Quatre bâtiments entièrement détruits

• Plus de 15 millions d'AF de dégâts



Mme Lucile Suchaud, en pleurs, quitte la maison d'habitation qui a été entièrement détruite

Soutenue par une voisine, Mme Lucile Suchaud, 69 ans, ployant sous le poids de la douleur, regarde sa maison qui achève de brûler, tandis que les pompiers noient les derniers foyers sous des tonnes d'eau.

Pour elle, c'est une vie de labeur qui semble soudain s'écrouler en même temps que les poutres et les pans de mur.

« Il ne nous reste plus rien, Monsieur, même le bétail s'est enfui », dit-elle dans un sanglot.

Le spectacle est en effet impressionnant et les dernières cloisons qui restent encore debout dessinent des formes étranges d'où s'échappent des nuages de fumée noire.

Quatre bâtiments sont réduits en cendre, quatre vastes bâtiments qui contenaient la récolte de l'année, une année entière de travail et aussi bien sûr les installations ménagères et agricoles de la famille de M. René Dumoulin.

Celui-ci vivait en compagnie de son épouse Gabrielle, de son gendre M. Seguin et de sa fille Denise, de son petit-fils Christian, 18 mois, et de sa belle-mère Mme Vve Suchaud.

QUATRE HEURES D'EFFORTS

Il était 8 h. 50 environ, M. Dumoulin venait de décharger un tombereau de fumier dans la cour, enserrée dans le corps de bâtiment qui comprenait la maison

d'habitation, une vaste remise, l'étable et l'écurie.

Soudain, une voisine, Mme Tabaré, pousse un cri. « Il y a le feu derrière vous », hurla-t-elle à M. Dumoulin. Des flammes s'élevaient en effet de la remise où était entreposé le matériel.

Sans perdre un instant, il alerta les pompiers locaux, placés sous les ordres du sous-lieutenant Jules Julien, et M. Meunier, responsable de la cabine téléphonique de la localité, prévint les sapeurs-pompiers de Nogent.

Ceux-ci, commandés par le lieutenant Benard, ne tardèrent pas à arriver sur les lieux.

Hélas, le sinistre avait déjà pris des proportions énormes. Les quatre bâtiments étaient en flammes, ainsi que le stock de fourrage entreposé dans la cour. Deux grosses lances et quatre petites furent branchées sur les divers foyers, mais c'était encore trop peu pour espérer venir à bout rapidement de l'incendie.

Ce n'est d'ailleurs que vers 13 heures que les sauveteurs parvinrent à se rendre maîtres de la situation, évitant de justesse la destruction d'un vaste bâtiment appelé la ferme « Marterer », contigu à la cour.

PLUS DE 15 MILLIONS DE DEGATS

Les dégâts sont considérables, les quatre bâtiments ayant été en-

tièrement détruits. 250 quintaux d'orge et la même quantité de blé et d'avoine ont été brûlés, ainsi que 40 tonnes de fourrage.

De la maison d'habitation, seuls quelques meubles ont pu être sauvés grâce à l'aide des voisins. Le petit Christian, qui dormait paisiblement dans sa chambre au moment de l'incendie, fut secouru à temps.

M. Dumoulin eut également le temps de sortir ses deux tracteurs de la remise et d'ouvrir la porte de l'écurie où se trouvaient 15 vaches.

Une première estimation des dégâts laisse entrevoir un préjudice de l'ordre de 15 millions d'anciens francs.

Selon l'enquête menée par l'adjudant-chef Daudin, le chef Martinot et le gendarme Choteau, de la brigade de Nogent, il semble que cet incendie ait été provoqué par un court-circuit provenant du disjoncteur installé dans la remise.

M. Robert Peltier, maire de La Motte-Tilly, s'est rendu sur les lieux, ainsi que le capitaine Demarche, inspecteur départemental adjoint des services d'incendie, commandant le corps des sapeurs-pompiers de Troyes.

Grâce à l'altruisme des habitants de la commune, la famille de M. Dumoulin a pu être immédiatement relogée.

La relève



Alain Michau, Hervé Grillat,

Les activités du corps aujourd'hui

Depuis quelques années, une diminution sensible des effectifs a été ressentie. On pouvait alors craindre la suppression de la compagnie.

Aujourd'hui, une manœuvre réunit nos pompiers tous les premiers dimanches du mois, sous les ordres de leur chef, David Séguin.

C'est l'occasion de vérifier le bon fonctionnement du matériel (motopompe, tuyau, poteau d'incendie); Aux volontaires désireux de les rejoindre, se renseigner à la mairie.

« **La gazette de Tilly** » est un bulletin publié par l'association « Mémoire de La Motte Tilly ». Il est distribué aux adhérents de l'association.
Responsable de la publication : Franck Gérard

Franck Gérard au château de La Motte Tilly - tél. : 03.25.39.99.67 ou franck.bernex@yahoo.fr